

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN125

présenté par

Mme Adam, rapporteure et Mme Gosselin-Fleury, rapporteure

ARTICLE 33 BIS

A la fin de l'alinéa 22, après les mots : « respect du », insérer les mots : « principe du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel